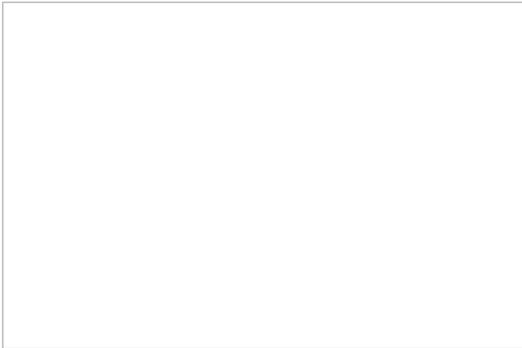


## **Finances : un « ROB » taillé pour l'avenir...**

Lors du Conseil municipal du 15 décembre, le vote du ROB, autrement dit le rapport d'orientation budgétaire, a donné le cap des investissements pour 2023 alors que la Ville continue de se désendetter.



Présentation chiffrée par Brigitte Bernex, adjointe aux finances.

Chaque fin d'année, le Conseil municipal se réunit pour voter **ROB**, autrement dit le rapport d'orientation budgétaire. lui-ci a permis de mettre en évidence l'amélioration des finances de la Ville, avec un taux de résorption de l'endettement de 54 % depuis 2014.

Concrètement, cette santé budgétaire retrouvée permet à la fois de maintenir un service public de qualité tout en dégageant des marges de manœuvre pour investir pour l'avenir, même si le contexte mondial et national nous amène à faire preuve de plus de sobriété.

### **Tracer des priorités**

A travers le **ROB**, ce sont aussi les grandes dépenses des années à venir qui sont priorisées. Celles liées à la transition écologique d'une part, avec des projets de rénovations thermiques, de verdissement des réseaux de chaleur, des aménagements en faveur des mobilités douces, le retour de la nature en ville...

Mais aussi celles liées aux projets de transformation de la Ville : aux Beudottes et à Montceleux-Pont-Blanc dans le cadre du renouvellement urbain, en centre-ville avec le réaménagement de la place Crétier et le nouveau plan de circulation, l'installation du futur bassin olympique hérité des JO de 2024.

Sans oublier toutes les actions en direction du sport, des loisirs, de la culture pour que les Sevranais continuent de s'épanouir dans leur ville.

Tous les documents budgétaires sont [consultables en ligne](#).

## **Une année budgétaire en 3 temps**

### **1. Le débat d'orientation budgétaire**

Deux mois avant le vote du budget, le Conseil municipal débat autour des grandes orientations budgétaires via le rapport d'orientation budgétaire qui récapitule l'état de santé financier de la Ville et les grands axes de dépenses à venir.

#### **1. Le vote du budget primitif**

En février, les élus votent le budget primitif qui présente l'ensemble des dépenses et recettes programmées pour l'année.

#### **1. Le vote du budget supplémentaire**

Le budget supplémentaire permet, en milieu d'année, de réajuster le budget primitif en fonction des nouveaux éléments apparus au cours du premier semestre (révision de projets, nouvelles réalités de terrain, gestion de crises...)

rgba(255,255,255,1)

Publié le 06 janvier 2023